

## Le fonds de dotation Kernae lance son cinquième appel à projets de 100 000€

Saint-Brieuc, le 13 septembre 2024

Fondé par le [Groupe CIB – Coopérative Immobilière de Bretagne](#), le fonds de dotation Kernae publie ce jour son cinquième appel à projets. Il est doté de 100 000 €.

Dès sa création en 1924, le Groupe CIB s’est inscrit dans le mouvement de l’habitat social et sociétal. Aujourd’hui, les 170 collaborateurs continuent de porter avec fierté et conviction une action en faveur de la mixité sociale pour apporter au plus grand nombre une offre globale et étendue de logements dans le Grand Ouest à travers ses filiales BSB- Les Foyers et SECIB Immobilier. Au-delà des missions sociales déjà existantes – qui visent à aider financièrement les ménages modestes à acquérir et rénover leur logement – le Groupe CIB a souhaité aller plus loin en créant une structure philanthropique dédiée.

Dans le cadre de la poursuite de sa programmation 2024, le [fonds de dotation KERNAE](#) lance son cinquième appel à projets pour soutenir des porteurs de projet qui agissent et innovent sur le sujet de l’habitat pour loger les enfants mineurs et jeunes majeurs (moins de 21 ans) bénéficiant notamment de dispositifs de la protection de l’enfance.

Les solutions d’hébergement, de logement pour enfants ou jeunes majeurs doivent être au cœur des projets entrepris sur le territoire de la Bretagne et de la Loire-Atlantique (et zones limitrophes).

Le fonds de dotation KERNAE souhaite répondre aux enjeux sociétaux : prendre en charge et offrir un hébergement stable et sécurisé pour des enfants, des jeunes majeurs en situation de rupture familiale, scolaire et/ou sociale. Œuvrer à la protection de l’enfance en soutenant des projets d’accueil en termes d’hébergement et de solutions d’accompagnement de l’enfant qui doit être protégé de toute forme de violence (victime de violence intrafamiliale, sexuelle, cyber-harcèlement...), en raison de carence ou négligence, de la maltraitance des parents notamment.

De même la situation des enfants à la rue, des enfants en situation de handicap et les mineurs non accompagnés sont des cas spécifiques croissants qui demandent à être accompagnée.

Cet appel est composé de 10 enveloppes de 10 000 € pour un montant total de 100 000€.

Le règlement de l’appel à projet est consultable [ICI](#)

Les porteurs de projet peuvent répondre en ligne : <https://www.kernae.bzh/appels-a-projets-en-cours/>